

AB CONSULTING,

SARL unipersonnelle au capital social de 1000 €,

Siège social est situé au 2 RUE TATIN 91680 BRUYERES-LE-CHATEL,

Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry 922 645 890

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 19/06/2026

Le 19/06/2026

À dix heures,

Monsieur Ali BOUDJEMA, associé unique et Gérant de la société **AB CONSULTING**,

Après avoir préalablement rappelé que :

- **Monsieur Ali BOUDJEMA** détient à ce jour 50 actions de 100 € de la société EVOLSPORT, ce qui représente 50 % du capital et des droits de vote de ladite société.

- Il envisage d'apporter à la société **AB CONSULTING**, 50 actions, soit 100% des actions qu'il détient dans le capital de la société EVOLSPORT, ledit apport étant évalué à 4 400 euros par action apportée pour un montant global de 220 000 euros.

- En contrepartie de l'Apport, il est prévu que la Société procède au profit de **Monsieur Ali BOUDJEMA** à une augmentation du capital par l'émission 220 000 parts sociales, d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro,

Après avoir pris connaissance :

- Des informations et documents nécessaires à la prise des décisions objet du présent acte, conformément aux dispositions des statuts de la Société, ainsi qu'aux lois et règlements applicables,

- Du projet de traité d'apport relatif à l'Apport en Nature,

- Du rapport du commissaire aux apports, désigné par l'associé unique, en date du 14/05/2026 relatif à l'Apport établi en application des dispositions des articles L.225-147 al.1 et R.225-136 al.1 du Code de Commerce,

L'associé unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'apport en nature.

- Approbation de l'évaluation et de la rémunération de l'Apport.

- Augmentation du capital.

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital,
- Modifications corrélatives des articles 6 et 7 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du Traité d'Apport en date du 28/04/2026 aux termes duquel **Monsieur Ali BOUDJEMA**, sous les garanties ordinaires et de droit, apporte à la société 50 actions de la société EVOL SPORT, lesdites actions étant évaluées à la valeur unitaire de 4 400 euros par action, soit un total de 220 000 € pour les 50 actions apportées, approuve ces apports ainsi que leur évaluation.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide, à titre de rémunération des apports approuvés dans la décision précédente, d'augmenter le capital social d'un montant de 220 000 euros pour le porter de 1.000 euros à 221 000 euros par voie de création de 220 000 parts sociales nouvelles d'une valeur de 1 euro de nominal chacune, entièrement libérées et attribuées à l'apporteur en rémunération de son apport dans les conditions suivantes :

Apporteur	Nombre d'actions apportées	Valeur apportée	Nombre de parts sociales attribuées
Monsieur Ali BOUDJEMA	50	220 000 €	220 000

TROISIEME DECISION

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate que l'augmentation du capital est définitivement réalisée et décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

« Article 6 – Apports

[...]

Aux termes des Décisions Extraordinaires de l'Associé Unique en date du 19/06/2026, le capital social a été augmenté d'un montant nominal 220 000 euros en rémunération des apports à la société de 50 actions de la société EVOL SPORT.

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme 221 000 euros.

Il est divisé en 221 000 parts sociales d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement libérées de même catégorie.

[...]

QUATRIEME DECISION

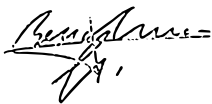
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Monsieur Ali BOUDJEMA

Gérant Associé Unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ali Boudjema', with a horizontal line drawn through it.

Certifié conforme